



**COMMUNE DE NEYRON
PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 16 DECEMBRE 2024 A 19H30**

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, DELACOURT Marc DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien, FAVREAU Julien, FRANCOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, HERVIS Jean-Pierre, JULLIEN Valérie, LARIVE Bruno, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphaël, PISTIL Raymond, QUEIREL Elodie, VERDENET Clotilde.

Pouvoirs : BOYET Jérôme donne pouvoir à JULLIEN Valérie, BRIERE Matthieu donne pouvoir à GARCIA Nathalie.

Absents : GIRARD Jean-Yves, GRUFFAT Henri, MARQUIS Gérard, MENUT Brigitte, PERINELLE Patricia.

2 personnes dans le public.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Agnès GAROUTTE est désignée secrétaire de séance.

Christine FRANÇOIS, Maire, procède à l'appel des présents et constate que 15 conseillers sur 23 sont présents et que le quorum est atteint.

1 personne extérieure présente.

Christine FRANÇOIS déclare le conseil municipal ouvert (19h32).

Christine FRANÇOIS fait lecture de l'ordre du jour.

1) Approbation du procès-verbal du 14 novembre 2024

Christine FRANÇOIS, maire, demande s'il y a des questions, en l'absence de celles-ci, elle propose le vote.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 10/10/2024 est voté par 15 voix pour et 1 abstention.

2) Présentation rapport d'activité CCMP 2023

Christine FRANÇOIS explique que la présidente de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement qui fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Elle précise que ce rapport a été envoyé aux élus et a été présenté à tous les élus à l'Allegro le 5 décembre 2024.

Il est formulé qu'il est dommage qu'il soit transmis si tardivement, il serait préférable de le recevoir plutôt au 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Délibération sans vote.

3) Présentation rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Christine FRANÇOIS présente le rapport :

Nous constatons que le volume des ordures ménagères a diminué au profit des déchets triés.

Nathalie GARCIA demande s'il est prévu d'inverser les tournées des poubelles noires et jaunes.

Christine FRANÇOIS répond que c'est en cours de réflexion.

19h48 arrivée Julien FAVREAU

Le fonctionnement de la déchetterie n'est pas optimisé : le personnel ne conseille pas les administrés.

Pour faire baisser les coûts et respecter le contrat d'objectif : il est nécessaire de baisser les volumes et collecter différemment les entreprises.

Il est remarqué que certaines poubelles sont mal placées et restent trop longtemps sur la voie publique, qu'elles sont parfois mal remplacées par les rippers, qu'il serait suffisant de collecter les poubelles noires tous les 15 jours.

Délibération sans vote.

4) Présentation rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Raphaël PAYRE présente le rapport :

Il y a 169.15 km de canalisation d'eau potable sur la commune et 1200 abonnés.

Le délégataire est SUEZ.

Il y a une augmentation liée à une redevance environnementale. La hausse tarifaire est liée aux investissements majeurs pour renouveler les canalisations (certaines ont 80 ans) et il réalise 1200 m /an. Le projet de la CCMP est le forage dans la molasse (ensemble de roches sédimentaires).

25 000 m³ perdus en 2022 et 720 m³ cube en 2023 : cela s'explique par l'écoulement volontaire du réseau aérien lié au glissement de terrain.

Il n'y a pas de question ni de remarques.

Délibération sans vote.

5) Présentation rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Raphaël PAYRE présente le rapport :

La commune compte 97 installations correspondant à 212 habitants.
97 % de taux de conformité et aucun risque sanitaire.

Délibération sans vote.

6) Présentation rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Raphaël PAYRE présente le rapport :

Il existe le Syndicat mixte avec la commune de Miribel qui envoie les eaux usées à Pierre-Bénite (Métropole). Il est nécessaire qu'il n'y ait pas trop d'eau pluie qui se mélange aux eaux usées. La Métropole va revoir ses tarifs car elle a oublié pendant quelques années de les augmenter. Les eaux usées de Neyron sont une toute petite partie par rapport à la commune de Miribel. Il n'est pas possible de se raccorder à la station d'épuration de Beynost.

Bruno LARIVE explique que le sujet a été abordé en conseil communautaire : il est prévu des travaux sur la station de Pierre-Bénite liés à des mises aux normes, donc les coûts vont très fortement augmenter. La CCMP cherche un emplacement pour installer une station d'épuration et a identifié un site potentiel qui est le stade vers la salle polyvalente. Une réunion avec la métropole et les communes concernées est programmée en janvier 2025.

Délibération sans vote.

7) Décision modificative n°7

Christine FRANÇOIS explique qu'il s'agit d'un jeu d'écriture dans le cadre du transfert des études en investissement réalisées et basculées sur les opérations concernées.

Délibération votée à l'unanimité

8) Recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Christine FRANÇOIS rappelle qu'il s'agit de répartir la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour chaque local ou logement appartenant à la mairie.

Il est abordé le sujet de la maison rue de la Gare appartenant à la mairie : la relouer ? la vendre ? pour ce faire, il est nécessaire de prévoir de gros travaux.

Délibération votée à l'unanimité

9) Débat sur le rapport relatif à l'artificialisation des sols

Julien FAVREAU explique que c'est une obligation que de présenter ce rapport et expose l'évolution de la consommation de l'espace :

L'évolution de 2011 à 2015 concerne des lotissements du côté de Sermenaz : la fin du lotissement les grandes terres (7 maisons), la fin des lotissements avec l'OPAC autour de la batterie de Sermenaz, le lotissement Peyrelongue avec quatre terrains, le lotissement Val d'Ouest avec six terrains. A ce jour, tout est réalisé sauf un terrain sur le lotissement Peyrelongue.

En 2012 également le permis de construire du tennis couvert sur la plaine des sports consomme du territoire naturel et artificialise la zone.

La période de 2014 à 2016 est relativement calme avec peu de division de terrain. Il faut mettre en parallèle le recours sur le PLU qui a fait que cette période est revenue au plan d'occupation des sols (POS) avant l'application du PLU en janvier 2016.

Également la loi ALUR promulguée en mars 2014 modifie l'article L.123-1-5 du code de l'urbanisme et supprime le coefficient d'occupation des sols (COS).

Pour rappel le POS imposait une surface minimale de 1500 m² pour faire sa maison.

Pour les années 2017 et 2018, la période correspond aux autorisations faites pour la ZAC le Clos Berthelon et le lotissement les Jardins de Mahé, la ferme rénovée sur la route de Rillieux, consommation des terres agricoles cultivées et artificialisées.

Pour la période de 2019 à 2020, on retrouve des chiffres plus raisonnables sur l'artificialisation des sols avec les accords de permis d'aménager sur Sermenaz et permis d'aménager des Moraises. Ces constructions ou aménagements de fin 2020 est aussi l'après covid à proximité de la métropole de Lyon, fuir la ville pour un bout d'espace vert.

Pour la période de 2021 et 2022, notre politique de maîtrise des espaces commence à se faire ressentir avec un freinage de l'étalement urbain au profit d'une densification de l'existant.

Délibération votée à l'unanimité

10) Contrat de prêt écocups

Christine FRANÇOIS explique que la mise à disposition du matériel dans la délibération de la location des salles ne contenait pas les écocup, il est donc proposé de rajouter le prêt des écocups 25 cl réutilisables et personnalisés.

Délibération votée à l'unanimité

11) Convention de mise à disposition de matériels techniques entre les communes de la CCMP et la CCMP

Christine FRANÇOIS expose la démarche de mutualisation du matériel technique entre les communes et la CCMP avec la mise à disposition d'agents notamment pour la balayeuse.

Délibération votée à l'unanimité

12) Mise en place régime indemnitaire – indemnité police

Christine FRANÇOIS explique que le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 crée l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement composée d'une part fixe et d'une part variable et précise les modalités d'attribution ainsi que les taux pour la police municipale.

Délibération votée à l'unanimité

13) Questions diverses

1/ Cabinet Stratorial réalise une analyse financière avec des perspectives et va proposer une présentation au conseil municipal.

2/ Etude SOLUSOL diagnostic du chemin des Moraises qui sera présenté aux riverains

3/ Renouvellement du marché de la restauration scolaire pour la rentrée 2025/2026.

4/ Les travaux du chemin du Molliet sont validés par la CCMP.

5/ Commande de 12 bancs pour une installation diffuse sur la commune.

Prochain Conseil municipal le 23/01/2025.

Séance levée à 21h47

Fait à NEYRON le 23 décembre 2024

La secrétaire,

Agnès GAROUTTE



La Maire,

Christine FRANÇOIS

